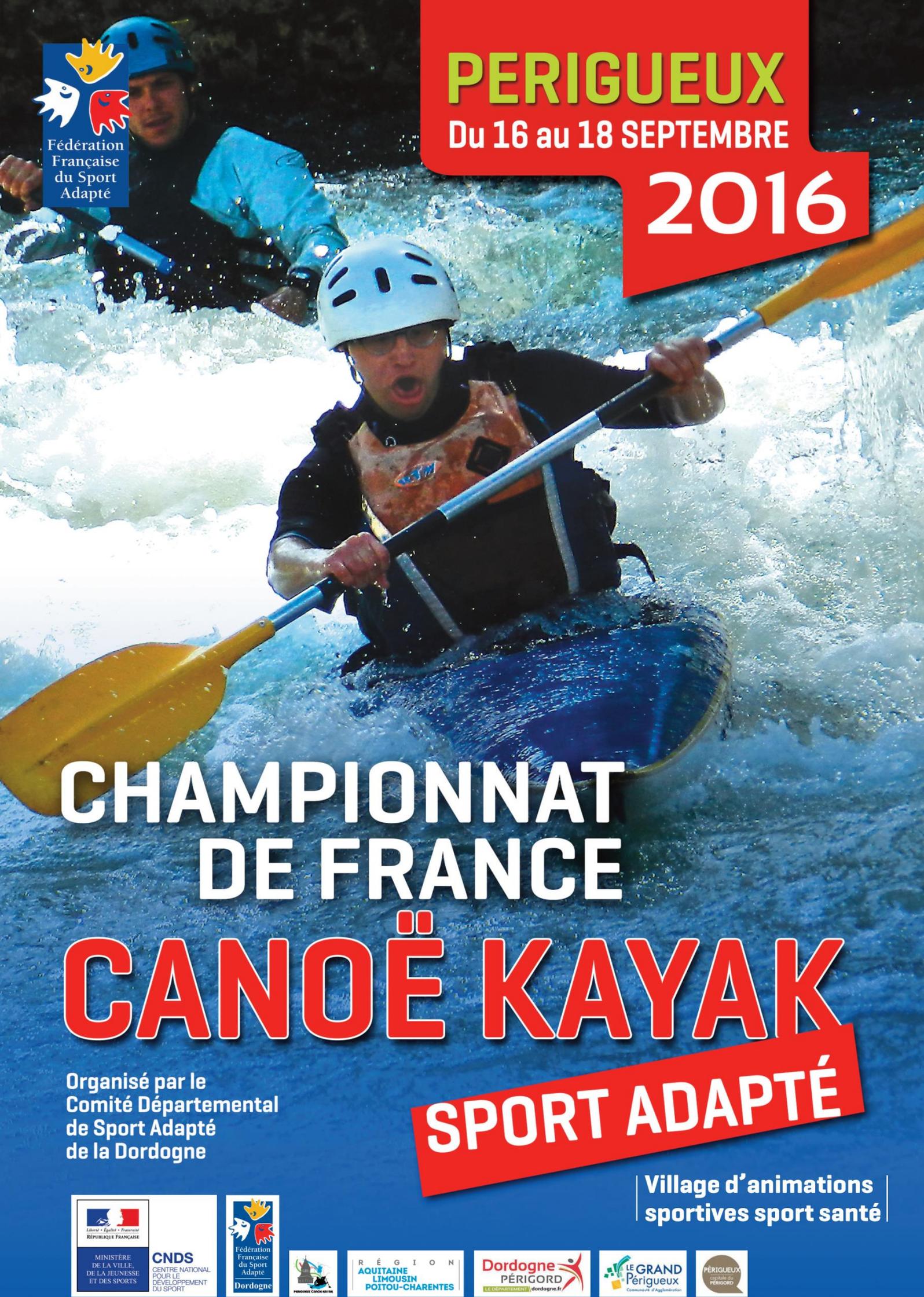




PERIGUEUX

Du 16 au 18 SEPTEMBRE

2016



CHAMPIONNAT DE FRANCE CANOË KAYAK

Organisé par le
Comité Départemental
de Sport Adapté
de la Dordogne

SPORT ADAPTÉ

Village d'animations
sportives sport santé



Sommaire

Mots d'accueil	3
Bienvenue à Périgueux	4
Venir à Périgueux	5
Présentation du COL	6
Programme Prévisionnel	7
Informations Générales	9
Précisions Techniques	11
Fiche Association	14
Fiche Engagement	15
Fiche de demande de dérogation	18
Fiche d'autorisation d'hospitalisation	19
Fiche Récapitulative	20
Plan d'accès	21
Liste des Hébergements	22

Mot d'accueil



Amis sportifs, chers bénévoles,

C'est un grand honneur pour le Comité Départemental de Sport Adapté de la Dordogne d'accueillir le Championnat de France 2016 de Canoë-Kayak.

C'est pour nous l'occasion d'organiser notre première compétition d'envergure nationale avec toute la motivation et l'émotion des « grandes premières ». Nous avons pour ce faire choisi d'installer les sportifs, leurs accompagnants et toutes les épreuves au cœur de la ville de Périgueux, capitale de cette magnifique terre du Périgord.

Organisés par le CDSA 24, ce Championnat de France doit beaucoup à notre principal partenaire, le club de Périgueux Canoë-Kayak, qui nous accompagne depuis le premier jour avec une énergie sans faille.

Cette compétition sera également l'occasion de vous présenter notre belle et riche région. Un village d'animation sera présent tout au long de la manifestation, qui associera nos partenaires et quelques producteurs locaux.

L'ensemble de l'équipe d'organisation sera à votre disposition tout au long de votre séjour, sous la houlette du COL et du CDSA 24, avec l'apport précieux de ses deux agents de développement, Anaïs et Clément.

Bonne compétition !

LAULHAU Hervé
Président du COL

Bienvenue à Périgueux



Au milieu du Périgord, Périgueux, **préfecture du département**, ne cesse d'être tournée vers l'avenir. Avec quelques 30 000 habitants, son cœur de ville commercial fréquenté et animé, son pôle de formation (2000 étudiants), ses quartiers historiques en font une ville dynamique, touristique et agréable à vivre.

Le patrimoine de la ville reflète l'époque fastueuse de l'empire romain avec ses nombreux vestiges et son Musée Gallo-Romain Vesunna qui laissent juger de la richesse de l'antique cité Vesunna.

Au détour d'une ruelle médiévale ou en se baladant de places en places, on rencontre des maisons à pans de bois, des demeures dotées de tours, signes de richesse des marchands de Périgueux.

Dans ce vaste quartier historique, **la cathédrale Saint-Front** trône au sommet du puy (colline). Cet édifice, dont les périgourdins sont fiers, présente une partie formant une croix grecque, surmontée de coupoles, d'inspiration byzantine. Ces diverses restaurations en font un édifice original. Bâtie sur les **chemins de Saint-Jacques de Compostelle** (patrimoine mondial de l'Humanité depuis 1998), **la cathédrale Saint-Front** demeure une étape majeure pour les pèlerins.

Lors de cette balade à travers les siècles, on découvre aussi des **hôtels particuliers** de la Renaissance finement sculptés et décorés.



Le Périgord, pays de la truffe et de la noix, est également la capitale gastronomique du canard et de l'oie

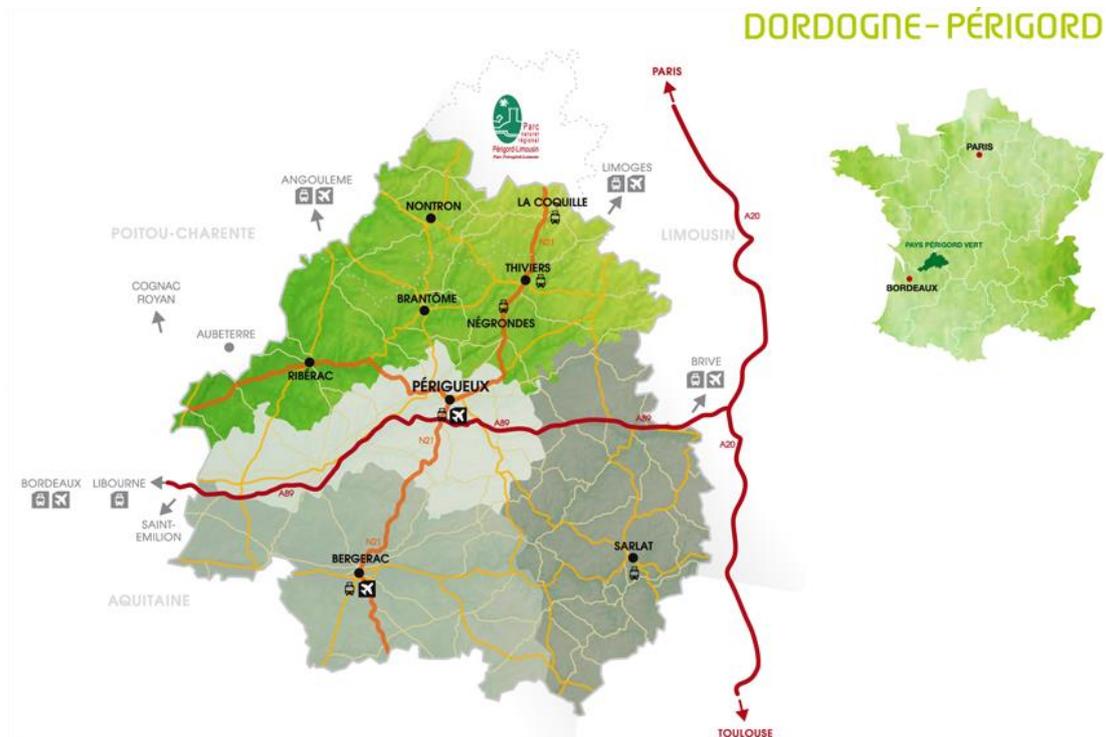


Périgueux est une ville riche de toutes les empreintes de son histoire, de l'empire Romain à la Renaissance en passant par le Moyen-âge.



Située au cœur de la nouvelle région Aquitaine, Périgueux, préfecture de la Dordogne, est accessible par l'A 89, l'avion et le train.

Venir à Périgueux



EN TRAIN

Périgueux est facilement accessible par le train, notamment en venant de Paris :

- ❖ Départ de PARIS Austerlitz via Limoges (3h50/4h50 de trajet)
- ❖ Départ de PARIS Montparnasse (3h30/4h)

En venant de BORDEAUX, LIMOGES ou BRIVE : une dizaine de liaisons quotidiennes, pour 1h à 1h20 de trajet.

EN VOITURE

- ❖ PARIS >> (A 20) LIMOGES >> (RN 21) PERIGUEUX ;
- ❖ PARIS >> (A 10) POITIERS >> (RN 10) ANGOULEME >> (D939) PERIGUEUX ;
- ❖ BORDEAUX >> (A89) PERIGUEUX ;
- ❖ TOULOUSE >> (A 62) MONTAUBAN >> (A20) BRIVE >> (A89) PERIGUEUX.

ACCES SUR LE LIEU DE LA COMPETITION



**Place du 08 mai 1945
24 000 PERIGUEUX**

Le Comité d'Organisation Local

Président du COL

LAULHAU Hervé

(Président du CDSA 24)

FONCTION	CONTACT
Trésorier	LASSERRE Sylvie
Trésorier adjoint	LEYMARIE Bernard
Secrétaire général	LIABOT Clément
Commission Coordination	LIABOT Clément
Commission Sportive	BOUILLERE Jean-Marc
Commission Logistique / Evènement	LIABOT Clément
Commission Médicale	Dr. CADET Michel
Commission Hébergement / Restauration	COMTE Anaïs
Commission Communication	LIABOT Clément
Commission Animation	ISSARTIER Fabien
Commission Dotation	COMTE Anaïs
Commission Développement Durable	LIABOT Clément

FONCTION	CONTACT
Cadre Technique National Canoë-kayak FFSA	STRAUB Romain
Directeur Technique Fédéral du championnat	NIKONOFF Luc
Directeur Sportif Fédéral Canoë-kayak FFSA	REVERT Frédéric



Comité Département du Sport Adapté de la Dordogne

LIABOT Clément

10 bis rue Louis Blanc

24000 Périgueux

Tel : 06.46.90.00.53 – Mail : cdsa24@gmail.com

Le Programme prévisionnel

Jeudi 15 Septembre 2016 :

14h00 – 18h00	Accueil des délégations Place du 8 mai 1945
18h00 – 19h00	Cérémonie d'ouverture (vers l'espace F.Mitterrand) Déambulation de l'esplanade BADINTER
19h00 – 19h30	Pot de bienvenue Espace François MITTERRAND
20h00 – 21h30	Repas Espace François MITTERRAND
19h15	Réunion des entraîneurs

Vendredi 16 Septembre 2016 :

08h30 – 10h00	Echauffement slalom D3 Bassin d'eau calme
09h00 – 12h00	Slalom D3
9h00 – 10h30	Reconnaissance des parcours D2
10h30 – 12h00	Reconnaissance des parcours D1
12h00	Récompenses
12h00 – 14h00	Repas Place du 08 mai 1945
14h00 – 17h00	Slalom D2 – D1 Bassin d'eau vive
17h30	Récompenses
20h00 – 21h30	Repas Place du 08 mai 1945

Samedi 17 Septembre 2016 :

08h00 – 09h00	Ouverture bassin pour échauffement
09h00 – 11h30	Course en ligne 200m D2 – D1
12h00 – 14h00	Repas Place du 08 mai 1945
14h00 – 18h00	Course en ligne 1000m & 500m
19h30	Récompenses
	Repas de gala Espace F.Mitterrand

Dimanche 18 Septembre 2016 :

08h00 – 09h00	Ouverture bassin pour échauffement
09h00 – 11h30	Course en équipage
11h30	Récompenses
11h45 – 13h30	Repas Place du 08 mai 1945

Ce programme est prévisionnel et est susceptible d'être modifié.

Informations générales

Accueil des délégations

L'accueil se fera le :

Jeudi 15 septembre 2016 à partir de 14h00 et jusqu'à 18h00
Place du 08 mai 1945 – 24 000 Périgueux

Toutes les délégations devront se présenter durant cette tranche horaire.

A cette occasion, il sera remis l'ensemble des documents relatifs aux épreuves, à la restauration et aux cadeaux de bienvenue.

Il sera également procédé au contrôle des inscriptions, licences, dossiers et certificats médicaux.

Sans présentation des licences compétitives, les sportifs ne pourront pas participer à la compétition.

Au moins un responsable de l'association doit être en possession d'une licence cadre bénévole sport adapté. Son numéro est à renseigner sur la fiche association et sur les fiches d'engagement.

Sans licence, aucune réclamation ne sera autorisée et l'accès aux zones de pratique interdit.

Les sportifs ayant une contre-indication médicale présente sur leur licence devront automatiquement présenter un certificat médical fédéral FFSA de non contre-indication de la pratique du Canoë-kayak en compétition.

Restauration

Il est fortement conseillé d'aller manger dès la fin des épreuves de vos sportifs pour éviter l'attente. Merci de respecter les horaires prévus dans le programme prévisionnel.

Le traiteur choisi par le COL pour l'ensemble de la restauration vous propose des menus élaborés en concertation avec une diététicienne et constitués essentiellement de produits locaux, frais et de qualité.

Les repas seront servis de 11h45 à 13h30 le midi et de 19h30 à 21h00 le soir.

Ils auront lieu :

Place du 08 mai 1945
24 000 Périgueux

La soirée de Gala du samedi soir aura lieu :

Samedi 17 septembre à l'espace François MITTERRAND
2 place HOCHÉ 24 000 Périgueux

Les repas du dimanche midi seront servis :

Place du 08 mai 1945
24 000 Périgueux

Hébergements

Une liste d'hébergements est fournie en annexe de ce dossier en plus de la formule « tout compris » afin que les associations les contactent elles-mêmes pour réservation. Nous les avons informés sur l'événement donc n'hésitez pas à leur préciser que vous venez pour le Championnat de France de Canoë-Kayak FFSA.

Equipe médicale

Une équipe médicale sera présente sur le lieu de la compétition.
Afin de permettre une intervention efficace de l'équipe médicale, les accompagnateurs devront être en possession des **ordonnances des traitements en cours des sportifs**.

Transport

L'organisation n'assurera aucun transport. Chaque délégation doit être autonome pour ses déplacements.

Précisions techniques

La réglementation FFSA et modalités de qualification au championnat de France seront appliquées. Le règlement de Canoë-Kayak FFSA est disponible sur le site internet fédéral : <http://www.ffsa.asso.fr> dans la rubrique « informations sportives - documents sportifs » et sur « l'espace club ».

En cas de contestation, un jury souverain présidé par le Directeur Sportif Fédéral (REVERT Frédéric) sera constitué. En cas de litige, transmettre par écrit la réclamation au Directeur Sportif Fédéral Canoë-Kayak FFSA qui réunira le jury. Cette réclamation doit obligatoirement être déposée par un entraîneur disposant d'une licence cadre – dirigeant – bénévole en cours de validité.

Modalités d'inscription

Le Championnat de France de Canoë-kayak Sport Adapté relève des règlements Canoë-kayak FFSA. **Peuvent participer au Championnat de France Canoë-kayak FFSA**, les sportifs ayant une licence compétitive FFSA **pour la saison sportive 2015/2016 ou en cours de ré-affiliation pour la saison 2016/2017.**

Tout sportif ne présentant pas sa licence, comme le stipule la réglementation, se verra refuser l'accès à la compétition.

Chaque association participante doit désigner un entraîneur officiel licencié FFSA seul habilité à accéder à la réunion technique ainsi qu'aux zones techniques de la manifestation.

Une attestation à savoir nager 25m et s'immerger » ou « attestation d'aisance aquatique ».

Pour la participation au Championnat de France, la fiche d'inscription **individuelle** doit être validée par le président de la Ligue Régionale et le Président du Comité Départemental du Sport Adapté.

Elle devra également spécifier le nom, la qualité et les coordonnées du technicien certifiant les engagements et comporter les indications suivantes :

- ✓ **Date et résultats du championnat départemental, régional ;**
Les résultats officiels des championnats départementaux et régionaux auxquels les sportifs ont participé doivent être joints au dossier d'inscription.
- ✓ **Justificatif de participation à une rencontre qualificative (préciser la Division de pratique) ;**
Le cas échéant, une demande de dérogation (voir page 18 du dossier) au cas où la région ou le département d'origine du sportif n'organise pas de compétition qualificative.

Le DSF Canoë-kayak FFSA – **REVERT Frédéric** (f.revert@papillons-blancs.com) - doit recevoir les résultats des championnats qualificatifs. Ces résultats doivent être adressés à la Commission Canoë-kayak FFSA directement par mail au DSF Canoë-kayak.

Le retour des dossiers devra s'effectuer au plus tard **le Mardi 16 Août 2016**. Au-delà de cette date le Comité d'Organisation Local n'acceptera aucune inscription.

Les sportifs ne seront officiellement inscrits qu'à réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné des frais d'inscription. La personne, qui inscrit les sportifs, a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Réunion Technique

Une réunion d'information animée par le Directeur Sportif Fédéral Canoë-kayak – Frédéric REVERT - est programmée le : **Jeudi 15 Septembre 2016 à 19h15.**

Espace François Mitterrand – 2 place HOCHÉ – 24000 Périgueux.

Un entraîneur de chaque délégation devra être présent à cette réunion, et signer la liste d'émargement fournie par le COL. Le fonctionnement et les horaires définitifs de compétition seront communiqués aux entraîneurs au cours de la réunion des entraîneurs. En conséquence, ceux-ci s'engagent à présenter leurs sportifs à l'heure indiquée.

Si vous souhaitez obtenir des réponses précises sur le plan technique autre que celles annoncées, veuillez à adresser vos questions préalablement à la Fédération.

Equipements sportifs

Chaque sportif devra être équipé de gilet de sauvetage casque et bottillons fermés conformes au code du sport. Le participant s'assure que son embarcation et tous les équipements requis sont également conforme au code du sport.

- ❖ Réserve de flottabilité
- ❖ Bosses ou poignées à l'avant et à l'arrière (excepté les bateaux de courses en ligne)

Le droit d'accès à la compétition peut être refusé à tous sportifs n'ayant pas une tenue adaptée.

Il est possible de louer des embarcations (merci de vous rapprocher du COL pour tous renseignements).

Catégories d'âges saison 2016-2017

Catégorie	Jeunes	SENIORS	VETERANS
Année de naissance	2006 – 2000	1999 - 1983	A partir de 1982

Si le surclassement est déconseillé, il peut toutefois être envisagé pour les pagayeurs espoirs nés l'année précédente du changement de catégorie. Le jeune qui demande le surclassement doit présenter un certificat médical visé par un médecin possédant la spécialité « médecine du sport »

Le médecin devra faire figurer la mention « surclassement autorisé pour la compétition en canoë-kayak. »

Regroupement de catégories

En général on appliquera la règle suivante : un minimum de 3 compétiteurs par catégorie. La décision des regroupements de catégories sera prise sur proposition du Président du Jury, et validée par le Directeur Technique National (ou son représentant) et le Directeur Sportif Fédéral Canoë Kayak (ou son représentant).

Réclamations et procédures disciplinaire

Le jugement des épreuves s'effectue sous la responsabilité d'un Juge Arbitre de la fédération de tutelle habilitée par le DSF (ou le jury de course : DTN, CTN, DSF,...).

Le responsable d'équipe ou son représentant, peut porter réclamation par écrit auprès du Président du Jury 15 minutes maximum après la fin de chaque manche d'épreuve. Une décision sera prise au maximum 30 minutes après la clôture de la série d'épreuves concernées.

Le Jury de litige est composé : du Président du Jury, d'un Juge de porte non concerné par la réclamation et du DSF ou son représentant.

Le jury se réserve le droit de disqualifier un participant pour tout acte dangereux (si ce dernier ne respectait pas les consignes). D'autres actes délictueux pourraient être retenus comme motif de disqualification (injures, violence, ...)



FICHE ASSOCIATION

A renvoyer au COL avant le **16 Août 2016**

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

LIABOT Clément – CDSA 24 – Championnat de France Canoë-Kayak 2016

10 bis rue Louis Blanc – 24000 Périgueux

06.46.90.00.53 ou 06.84.69.87.77 / cdsa24@gmail.com

N° Affiliation :		Nom de l'association ou établissement :	
Adresse :			
Nom et numéro de licence d'un des responsables de la délégation (obligatoire) :			
Tél. :		Fax :	Mail. :
Hôtel réservé :		Nombre de chambre réservée :	

PRESTATION	PRIX/PERS	NOMBRE	MONTANT
Formule 1 -- Sportif Inscription au championnat sans forfait restauration	40 €		
Formule 2 – Sportif Inscription au championnat avec repas de gala uniquement (samedi soir)	45 €		
Formule 3 – Sportif Inscription au championnat avec repas le midi & soirée de gala (du vendredi au dimanche)	70 €		
Formule 4 – Sportif Inscription au championnat avec forfait restauration (midi, soir et repas de gala) du jeudi soir au dimanche midi	90 €		
Location bateau sit-on-top aux normes (D3) – prix à la journée	20 €		
Formule 1 -- Encadrant Inscription au championnat sans forfait restauration	20 €		
Formule 2 – Encadrant Inscription repas de gala uniquement (samedi soir)	25 €		
Formule 2 – Encadrant Inscription avec forfait restauration midi & soirée de gala (du vendredi au dimanche)	50 €		
Formule 3 -- Encadrant Inscription avec forfait restauration (midi, soir et repas de gala) du jeudi soir au dimanche midi	70 €		

PRESTATION HEBERGEMENT	PRIX/4 PERS	NOMBRE	MONTANT
Formule hébergement – Sportif & Encadrant Mobil home 4 places du jeudi au dimanche (à prendre en plus de l'inscription)	110 €		
Aucun remboursement ne sera effectué après la date de clôture des inscriptions, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition			TOTAL

PRESTATION	PRIX/PERS	NOMBRE
Prêt de dossard : caution (chèque à envoyer à part lors de l'inscription. Il sera encaissé si détérioration du dossard)	10 €	
ques devront être libellés à l'ordre du COL « cdsa24-Championnat de France Canoë/Kayak »		

ci-joint un chèque du règlement complet de l'engagement de l'association d'un montant de€,

banque, N° de chèque

Signature



FICHE ENGAGEMENT PAR EQUIPE D1

A renvoyer au COL avant le **16 Août 2016**

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

LIABOT Clément – CDSA 24 – Championnat de France Canoë-Kayak 2016

10 bis rue Louis Blanc – 24000 Périgueux

06.46.90.00.53 ou 06.84.69.87.77 / cdsa24@gmail.com

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable de la délégation (<u>obligatoire</u>) :	Téléphone :

	N° Licence	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Catégorie	Epreuves				Date et lieu qualification
						Vitesse	Fond	Slalom	Equipa ge	
Sportif 1					<input type="checkbox"/> Espoirs <input type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/> Vétérans					
Sportif 2					<input type="checkbox"/> Espoirs <input type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/> Vétérans					
Sportif 3					<input type="checkbox"/> Espoirs <input type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/> Vétérans					
Sportif 4					<input type="checkbox"/> Espoirs <input type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/> Vétérans					
Sportif 6					<input type="checkbox"/> Espoirs <input type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/> Vétérans					
Sportif 7					<input type="checkbox"/> Espoirs <input type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/> Vétérans					

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type en page 18.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition Canoë-kayak.

Signature du Président :

Visa du Département

Signature du Président :

Visa de la Région

Nom, qualité et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :



FICHE ENGAGEMENT PAR EQUIPE D2

A renvoyer au COL avant le **16 Août 2016**

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

LIABOT Clément – CDSA 24 – Championnat de France Canoë-Kayak 2016

10 bis rue Louis Blanc – 24000 Périgueux

06.46.90.00.53 ou 06.84.69.87.77 / cdsa24@gmail.com

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable de la délégation (<u>obligatoire</u>) :	Téléphone :

	N° Licence	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Catégorie	Epreuves				Date et lieu qualification
						Vitesse	Fond	Slalom	Equipa ge	
Sportif 1					<input type="checkbox"/> Espoirs <input type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/> Vétérans					
Sportif 2					<input type="checkbox"/> Espoirs <input type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/> Vétérans					
Sportif 3					<input type="checkbox"/> Espoirs <input type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/> Vétérans					
Sportif 4					<input type="checkbox"/> Espoirs <input type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/> Vétérans					
Sportif 6					<input type="checkbox"/> Espoirs <input type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/> Vétérans					
Sportif 7					<input type="checkbox"/> Espoirs <input type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/> Vétérans					

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type en page 18.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition Canoë-kayak.

Signature du Président :

Visa du Département

Signature du Président :

Visa de la Région

Nom, qualité et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :



FICHE ENGAGEMENT PAR EQUIPE D3

A renvoyer au COL avant le **16 Août 2016**

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

LIABOT Clément – CDSA 24 – Championnat de France Canoë-Kayak 2016

10 bis rue Louis Blanc – 24000 Périgueux

06.46.90.00.53 ou 06.84.69.87.77 / cdsa24@gmail.com

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable de la délégation (<u>obligatoire</u>) :	
Téléphone :	

	N° Licence	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Catégorie	Epreuves			Date et lieu qualification
						Fond	Slalom	Equipe	
Sportif 1					<input type="checkbox"/> Espoirs <input type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/> Vétérans				
Sportif 2					<input type="checkbox"/> Espoirs <input type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/> Vétérans				
Sportif 3					<input type="checkbox"/> Espoirs <input type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/> Vétérans				
Sportif 4					<input type="checkbox"/> Espoirs <input type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/> Vétérans				
Sportif 6					<input type="checkbox"/> Espoirs <input type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/> Vétérans				
Sportif 7					<input type="checkbox"/> Espoirs <input type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/> Vétérans				

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type en page 18.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition du Canoë-kayak.

<p><u>Signature du Président :</u></p> <p>Visa du Département</p>
--

<p><u>Signature du Président :</u></p> <p>Visa de la Région</p>
--

Nom, qualité et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :

Demande de dérogation individuelle

Merci d'envoyer cette fiche pour signature en double exemplaire à votre Ligue qui la transfèrera au DSF de la discipline.

Je soussigné(e) **agissant en mon nom**, demande dérogation pour participer au championnat de France, pour le motif suivant :

Je soussigné(e) **représentant légal de**, **agissant en son nom**, demande dérogation pour participer au championnat de France pour le motif suivant :

- Demande de sur classement (joindre certificat médical)
- Absence de compétition qualificative régionale sur la saison en cours
- Absence pour raison médicale lors de la compétition qualificative (merci de nous fournir le Certificat médical daté et signé par le médecin)
- Autre motif.....

Visa et signature responsable association	Visa et signature Président de la Ligue	Visa et nom du DSF

Nom, qualité et coordonnées du certificateur :

Avis du certificateur

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires

Avis définitif du DSF

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires

Autorisation médicale

Je soussigné(e).....

Représentant légal de....., agissant en son nom, autorise :

Le médecin du championnat de France (s'il y en a un) à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident, d'hospitalisation et au besoin d'intervention chirurgicale sous anesthésie générale.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.

La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à Le.....

Signature

Fiche récapitulative

Les équipes ne seront officiellement inscrites qu'à la réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement total des frais d'inscriptions.
Le responsable de la délégation doit remplir, sur les fiches, la totalité des champs demandés.

LIABOT Clément – CDSA 24
10 bis rue Louis Blanc – 24000 Périgueux
06.46.90.00.53 ou 06.84.69.87.77 – cdsa24@gmail.com

Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription pour qu'il soit enregistré :

Cochez les cases pour ne rien oublier!

Pour le 16 Août 2016 :

- La fiche d'inscription « Association »
- La participation financière (règlement complet avec numéro d'association au dos du chèque)
- La fiche d'engagement
- La fiche de résultat de l'épreuve qualificative (ou dérogation validée par le DSF)**
- Fiche d'autorisation d'hospitalisation
- Attestation d'aisance aquatique ou attestation à savoir nager 25m et s'immerger .

A avoir sur soi impérativement (sur le site de compétition):

- Photocopies de la carte de sécurité sociale + mutuelle (une par sportif)
- La licence compétitive en cours de validité
- Le certificat médical en cas de non contre-indication mentionnée sur la licence**
- Ordonnance pour les traitements en cours**

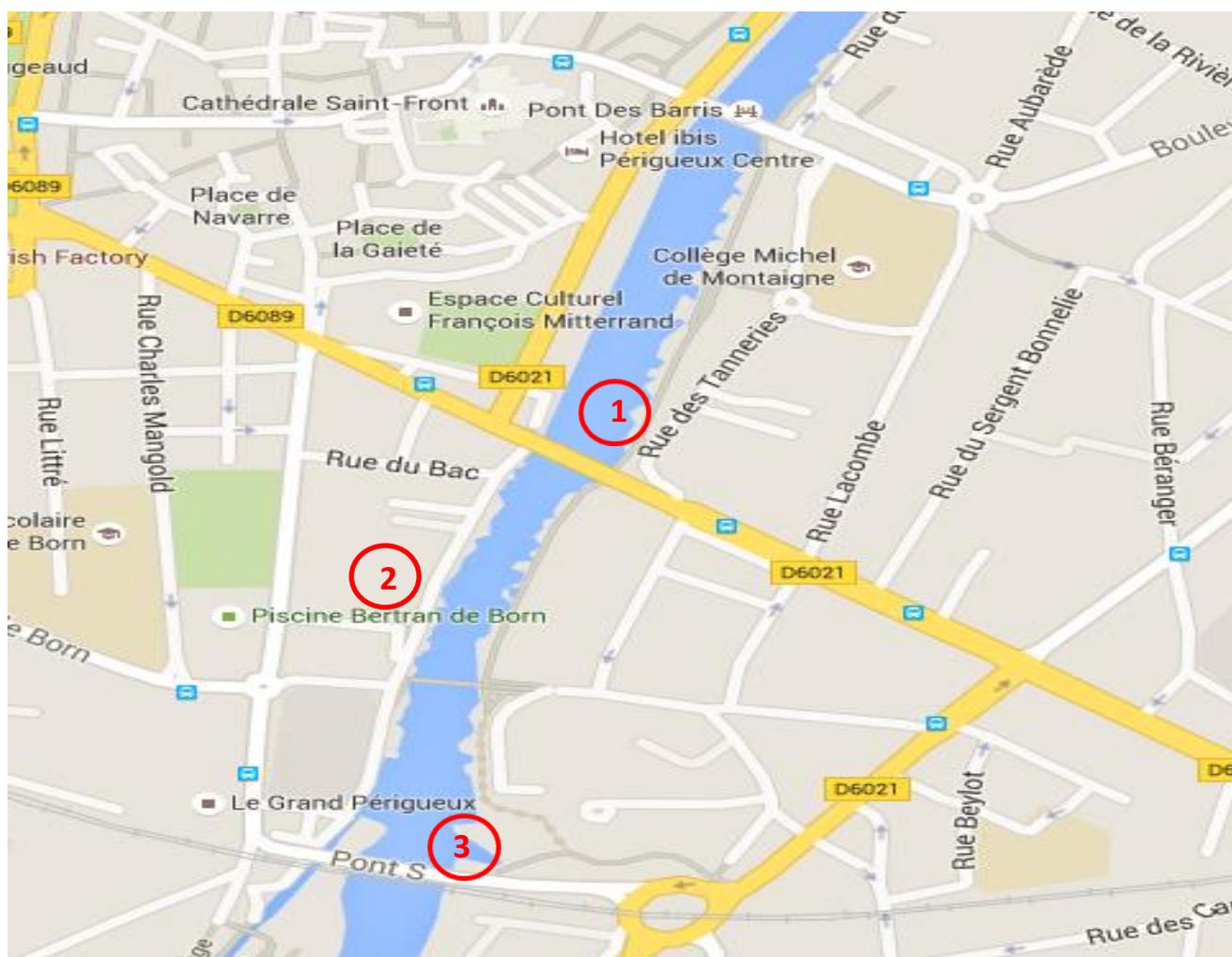
Tout sportif ne présentant pas sa licence comme le stipule la législation se verra refuser l'accès à la compétition.

PS : La personne qui inscrit les sportifs a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Tout dossier incomplet sera mis en attente et non traité.

Plan d'accès

- 1** : Zone de course en ligne
- 2** : Accueil du championnat
- 3** : Bassin d'eau vive



Hébergement

Camping proposé dans la formule hébergement :

Nous nous occupons de la réservation !

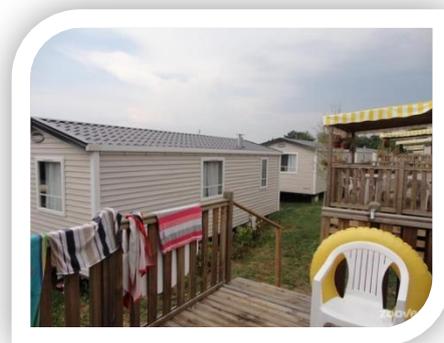
Camping Le Grand Dague ****

Atur



Camping 4 étoiles, à 12 min (8km) du lieu de la compétition. Deux piscines chauffées et trois toboggans aquatiques vous permettront de vous détendre après les journées compétitives. Une épicerie est présente sur le camping ainsi qu'un restaurant, une pizzeria et un snack bar.

Les mobil-homes accueillent 4 personnes (une chambre en lit double, une autre avec 3 lits séparés). Les mobil-homes sont constitués de deux chambres, une salle de bain, un wc, une cuisine équipée, salle à manger et une terrasse.



Les prix sont négociés pour l'évènement dans la mesure où nous faisons une réservation globale. La formule hébergement rend le coût du mobil-home à 27€50/personne pour 3 nuits.

Camping Le grand Dague
Route du Grand Dague
24750 ATUR

Pour tous renseignements supplémentaires, vous pouvez contacter :

Anaïs COMTE (responsable hébergement) au 06.84.69.87.77

NOM ET COORDONNES	DESCRIPTIF	TARIFS	Kilomètres de la compétition
Hotel Ibis 8 Boulevard Georges Saumande, 24000 Périgueux Tel : 05 53 53 64 58	Hôtel au cœur de la compétition, avec vue sur l'Isle, à 50 m du village d'animation. Tarif négocié pour l'évènement. Important d'indiquer que vous venez pour le championnat de France de Canoë Kayak Sport adapté (réduction de 30% environ).	50 € / nuit (1 ou 2 personnes) 9.90€ le petit déjeuner 1.10€ de taxe de séjour/jour/pers	700 m
Hotel Ibis Budget 33 rue du Président Wilson 24000 PERIGUEUX Tel : 08 92 68 32 37	Prix négocié. Indiquer le numéro : 675084 pour obtenir ce tarif.	42 € / nuit (1, 2 ou 3 personnes) 6.15€ le petit déjeuner 0.83€ de taxe de séjour/jour/pers	1 km
Formule 1 Parc Hôtelier Agora 24750 BOULAZAC Tel : 0891705352		Environ 30€ / nuit (3 personnes maximum)	4 km
Campanile 51 avenue Robert Desnos 24750 BOULAZAC Tel : 05 53 09 00 37		Tarif flexible : environ 55 € / nuit (1 ou 2 personnes) 9.90 € le petit déjeuner 1€10 de taxe de séjour/jour/pers	5 km



www.ffsa.asso.fr

9 rue Jean Daudin – 75015 Paris

Tél : 01 42 73 90 00 – Fax : 01 42 73 90 10

Partenaires institutionnels



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT



R É G I O N
AQUITAINE
LIMOUSIN
POITOU-CHARENTES



Partenaire principal



malakoff médéric

Fournisseurs officiels



Partenaires locaux



assureur militant